



Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Extrait d'acte de mariage

À la mairie du lieu de mariage. Indiquer noms, prénoms, date du mariage, noms et prénoms usuels des parents ; joindre une copie du document officiel attestant de votre signature (Carte Nationale Identité ou Passeport).

(Gratuit - joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi)

Pour les français dont le mariage a été célébré à l'étranger :

Service Central de l'Etat Civil 44941 NANTES

Formulaire disponible également sur internet à l'adresse suivante

<http://www.dipomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html>

Pour toute information complémentaire contacter Service État-Civil 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr